



CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE GOVEN

Envoyé en préfecture le 13/06/2024

Reçu en préfecture le 13/06/2024

Publié le

ID : 035-213501232-20240610-DEL202406009-DE

SEANCE DU 10/06/2024

DATE DE CONVOCATION : 04/06/2024

CONSEILLERS EN EXERCICE : 27

PRESENT(S) : Norbert SAULNIER, Yannick TRINQUART, Patricia PERSAIS, Olivier TORTELIER, Loïc HERVOIR, Marie-Hélène AUBREE, Laurent KERIVEL, Bruno LEROY, Yannick GOUGEON, Nathalie BLOMMAERT, Ronan GUIBERT, Mickaël TANGUY, Sylvie AGAËSSE, Karine CHEVALIER, Christophe LERAY, Aurélie SAULNIER, Jean-François PLAIN, Fabrice GAUBERT, Jacques ESTEVE, Emmanuelle PELLETIER

PROCURATION(S) : Géraldine TRONCA donne pouvoir à Loïc HERVOIR, Nathalie DREAN à Marie-Hélène AUBREE, Fabienne HEMERY à Karine CHEVALIER, Martine BOUGAULT à Jean François PLAIN

ABSENT(S) : Nathalie BERTHO (excusée), Florence GOURMELEN (excusée), Magali POISSON-VANNIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Sylvie AGAËSSE

Enfance Jeunesse
2024.06.009 CONVENTION GOVEN-BAULON ANIMATION JEUNESSE ESTIVALE 2024

M. Olivier TORTELIER, adjoint à l'Enfance-jeunesse, rappelle la reconduction pour 2024 du dispositif de l'Animation Jeunesse Estivale (AJE), qui permet aux jeunes de 11 à 17 ans, d'avoir accès à des activités de loisirs, du 8 au 26 Juillet 2024 sur les communes de Baulon, Bourg-des-Comptes, Goven, Guichen, Guignen, Lassy et Saint-Senoux.

La compétence jeunesse étant restée communale sur ce territoire, la mission s'articule autour des animations proposées par les Espaces jeunes, et tend à favoriser les partenariats supra communaux.

Ainsi, la commune de Goven s'appuie sur son animateur responsable jeunesse pour développer des animations jeunesse, et comme en 2023, envisage d'accueillir des jeunes de la Commune de Baulon, qui ne dispose pas d'animateur jeunesse.

La convention présentée à l'assemblée a pour objet de définir et d'encadrer les modalités d'organisation d'accueil et de partenariat entre les communes de Baulon et Goven, dans le cadre du dispositif d'Animation Jeunesse Estivale, du 8 au 26 juillet 2024.

Vallons de Haute Bretagne Communauté finance et coordonne des actions mutualisées et des animations sportives pour l'ensemble des espaces jeunes. En revanche, VHBC n'intervient plus dans le financement des accueils territoriaux. Cependant VHBC proposera en complément des animations territoriales proposées par les collectivités des séjours clés en main pour les jeunes (1 sortie mutualisée et un mini séjour chaque semaine).

Le programme d'animation et les animations sont proposés par l'équipe d'animation recrutée et rémunéré par la collectivité de Goven. Elle est constituée de l'animateur responsable jeunesse et de 2 animateurs jeunesse.

La commune de Goven s'engage à :

- Assurer l'organisation d'un accueil et un projet d'animation à destination des 11-17 ans sur sa commune ouvert pour les jeunes de Goven et les jeunes de Baulon
- Prévoir un planning d'animation sur les 3 semaines d'AJE et le transmettre à la collectivité de Baulon avant l'été 2024
- Participer aux temps de préparation des actions mutualisées, pour les animateurs jeunesse, coordonnés par VHBC, à raison de 4 rencontres de 2h30 chacune ;
- Favoriser la communication aux habitants de la mise en place de l'AJE, à la hauteur des moyens humains disponibles, en rappelant le partenariat avec VHBC, et en utilisant le support fourni par la communauté de communes à cet effet ;
- Justifier les montants dépensés pour l'organisation des activités payantes.

Envoyé en préfecture le 13/06/2024

Reçu en préfecture le 13/06/2024

Publié le

ID : 035-213501232-20240610-DEL202406009-DE

La commune de Baulon s'engage à :

- Favoriser la communication aux habitants de la mise en place de l'AJE, à la hauteur des moyens humains disponibles.
- Diffuser le planning d'animation Jeunesse de la commune de Goven sur ses réseaux et autres canaux de communication
- Prendre en charge le mode de transport pour les jeunes de Baulon souhaitant participer à l'accueil jeunesse de Goven
- Participer financièrement au reste à charge la concernant, à hauteur du taux de présence des jeunes de Baulon, sur la base d'un état de frais présenté par la commune de Goven après émission d'un titre de recette.

La participation de la collectivité de Baulon sera calculée sur la base du reste à charge de la collectivité de Goven, selon les modalités détaillées dans la convention.

Vu le CGCT,

Vu le budget communal,

Vu la commission Enfance Jeunesse du 23/05/2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention présentée en séance,
- DIT qu'un titre de recettes sera émis avant fin octobre 2024 sur la base des dépenses engagées,
- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention et tout document se référant à cette décision.
-

Le Maire, Norbert SAULNIER

Le/La secrétaire de séance,



Certifié exécutoire

Mis en ligne le

17/06/2024

Le Maire

